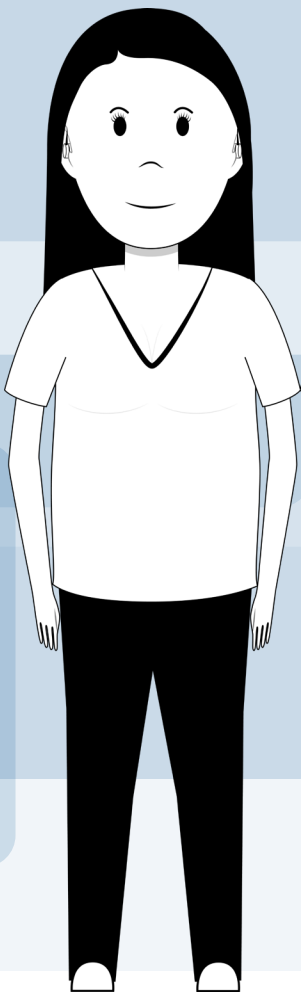




MIEUX ACCUEILLIR

LES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCUEIL D'UNE PERSONNE AYANT UNE INCAPACITÉ AUDITIVE



L'incapacité auditive se manifeste par :

- la difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation en personne;
- la difficulté à entendre une conversation téléphonique;
- la difficulté à entendre certaines tonalités ou certains sons.

On distingue trois types de personnes ayant une incapacité auditive :

- les personnes sourdes qui ont une surdité de sévère à profonde, qui a été révélée avant d'avoir appris à parler;
- les personnes devenues sourdes qui ont développé une surdité importante après avoir appris à parler et à écrire;
- les personnes malentendantes qui ont une surdité dont la gravité peut varier de légère à sévère. Elles entendent, mais partiellement.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Les personnes ayant une incapacité auditive ne savent pas nécessairement lire, particulièrement celles qui sont nées sourdes. Il est important de s'en rappeler afin d'adapter les documents et services en conséquence.

De plus, même si une personne utilise une aide auditive comme une prothèse auditive ou un implant cochléaire, elle n'entend pas nécessairement tous les sons. Par conséquent, la communication avec elle nécessite des ajustements.

CONSEILS POUR ACCUEILLIR UNE PERSONNE AYANT UNE INCAPACITÉ AUDITIVE

- privilégiez un endroit calme afin d'éliminer les bruits ambiants, si la personne le désire;
- dégagez votre visage et votre bouche afin de les rendre bien visibles en vous plaçant devant la personne;
- avant de lui parler, assurez-vous que la personne vous regarde;
- parlez plus lentement et articulez davantage sans toutefois exagérer le mouvement de vos lèvres;
- même si la personne est accompagnée par une personne interprète, adressez-vous toujours directement à elle.

Pour en savoir plus,
visionnez les capsules
de formation sur
[ophq.gouv.qc.ca/
mieuxaccueillir](http://ophq.gouv.qc.ca/mieuxaccueillir)